

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de HUY

## PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT DOMANIALE DE LIÈGE (PROJET)

Projet de décision qui relève de la *catégorie A2* des plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'Art. D.29-1, §3 du Code de l'Environnement. Projet de décision soumis à enquête publique en vertu de l'Art. 59 §2 du Code Forestier.

Enquête publique organisée conformément aux Art. D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'Environnement.

L'administration communale porte à la connaissance de la population que le **Projet de Plan d'Aménagement Forestier (PPAF) de la Forêt domaniale de Liège**, dont l'auteur est le Service public de Wallonie Agriculture, ressources naturelles et environnement - Département de la nature et des forêts - Direction extérieure de Liège, ainsi que le **Rapport d'Incidences Environnementales (RIE)**, sont soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan par le ministre wallon en charge des forêts de la Région Wallonne, propriétaire de la Forêt domaniale de Liège.

La durée de cette enquête est de 45 jours. Deux réunions d'information sont organisées : le jeudi 23 novembre à 19h à Seraing dans le réfectoire de l'école des Bouleaux Avenue Davy, en face du numéro 3 et le jeudi 30 novembre à 19h à Amay à la salle du conseil communal à la maison communale, 76 chaussée Freddy Terwagne.

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début et de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête publique	Réclamations et observations à adresser aux adresses suivantes jusqu'au 26/01/2024
13/11/2023	Du 04/12/2023 au 26/01/2024	Service environnement Ville de Huy Rue Vankeerberghen, 14 4500 Huy  Le 26/01/2024 à 11h00	<b>Par voie postale :</b> Collège communal de Huy Grand Place 1 4500 Huy  <b>Par e-mail : <a href="mailto:secretariat.communal@huy.be">secretariat.communal@huy.be</a></b>

L'enquête publique est réalisée par les communes de Amay et Huy.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale de Huy, à partir de la date de début jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à savoir à partir du 04/12/2023 jusqu'au 26/01/2024, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le jeudi jusqu'à 20 heures dans les bureaux du service environnement, Rue Vankeerberghen 14 à 4500 Huy. Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service environnement ([environnement@huy.be](mailto:environnement@huy.be), 085/21.78.21).

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de leur Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations verbales peuvent être recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (même agent que cité ci-dessus).

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès des personnes dont les coordonnées sont reprises ci-dessus ou cantonnement du DNF de Liège (Montagne Sainte-Walburge, 2 - Bat. II, B - 4000 Liège (mail : [cantonement.nature.forets.liege@spw.wallonie.be](mailto:cantonement.nature.forets.liege@spw.wallonie.be) ; tél. : 04/224 58 74) et à la Direction de LIEGE (Montagne Sainte-Walburge, 2 - Bat. II, B - 4000 Liège (mail : [nature.forets.liege@spw.wallonie.be](mailto:nature.forets.liege@spw.wallonie.be) ; tél. : 04/224 58 13).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le projet objet de la présente enquête publique est le ministre wallon en charge des forêts.

A Huy, le 18/10/2023

Par délégalion  
La Directrice générale adjointe,

F. LEDEC



Par le Collège :

Le Bourgmestre ffs,

E. DOSOGNE